

ART-2 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **ANÉANTISSEMENT D'UNE OCCASION DE BUT**

**JOUEUR QUI EMPÊCHE ILLÉGALEMENT UNE OCCASION DE
BUT SANS BLESSER L'ADVERSAIRE.**



QUELLES SANCTIONS ?



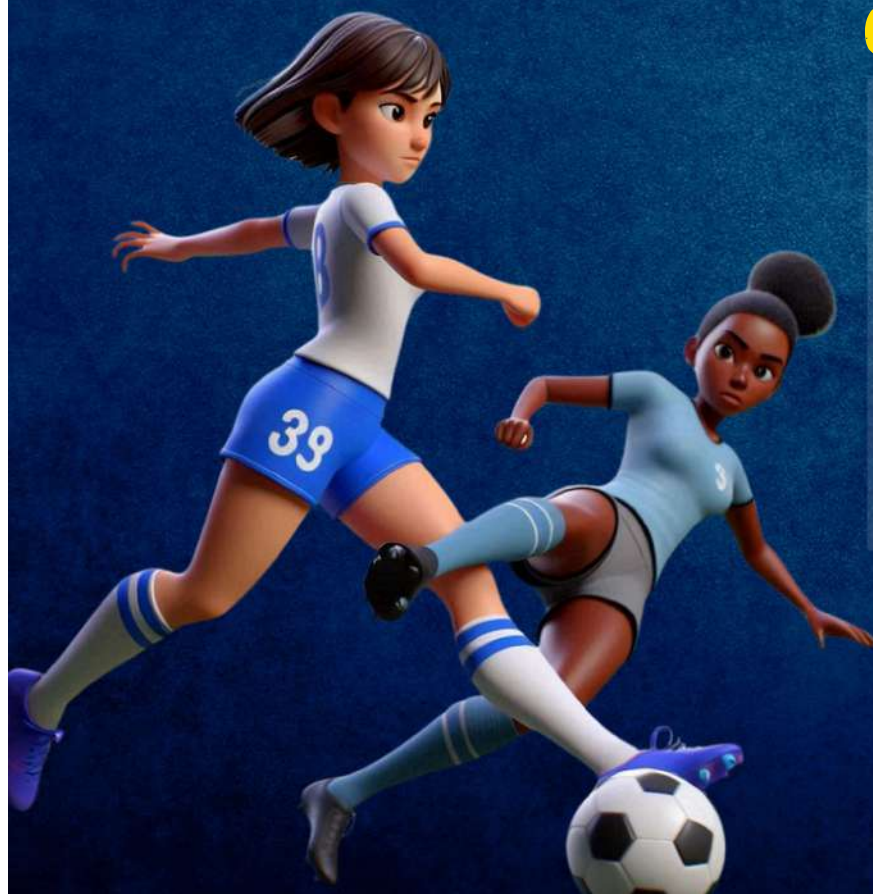
2 MATCHS DE SUSPENSION



ART-3 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

FAUTE GROSSIÈRE

**FAUTE COMMISE PAR EXCÈS D'ENGAGEMENT METTANT EN
DANGER L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE DE L'ADVERSAIRE.**



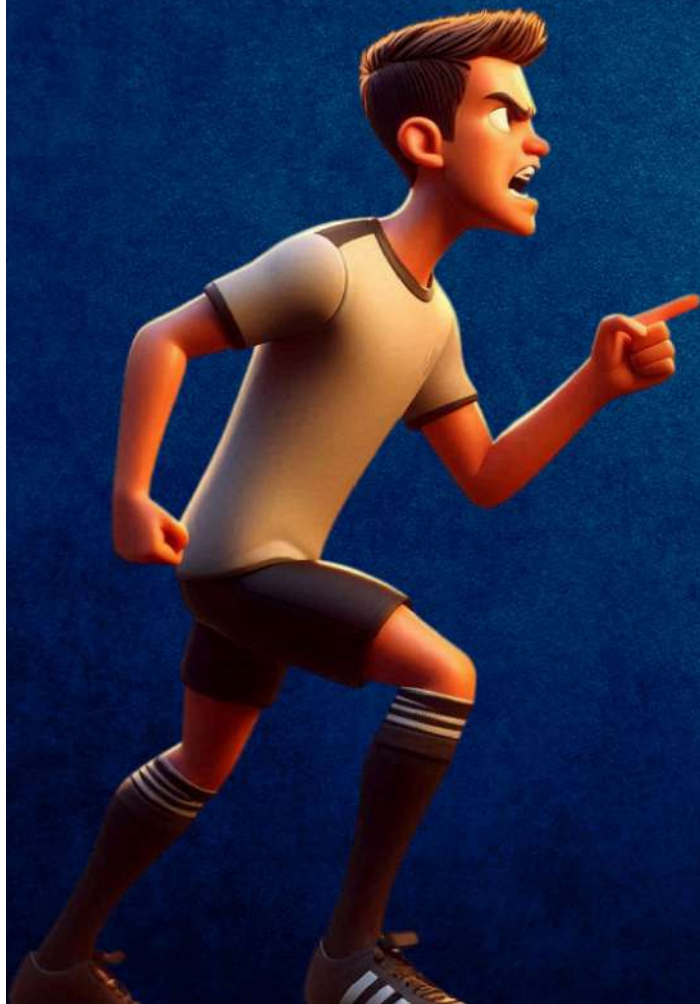
QUELLES SANCTIONS ?



**3 MATCHS DE SUSPENSION
MINIUM**

ART-4 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **COMPORTEMENT EXCESSIF/DÉPLACÉ**

**JOUEUR AVEC DES PAROLES, GESTES OU COMPORTEMENTS
INAPPROPRIÉS POUR LA SITUATION.**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**1 MATCH DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**2 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**



ART-5 DU BARÈME DISCIPLINAIRE COMPORTEMENT BLESSANT

JOUEUR AVEC DES PROPOS, GESTES ET/OU ATTITUDES
SUSCEPTIBLES D'OFFENSER UN OFFICIEL.

QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RECONTRE

2 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

3 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM

T'ES NUL
L'ARBITRE !



ART-5 DU BARÈME DISCIPLINAIRE COMPORTEMENT BLESSANT

JOUEUR AVEC DES PROPOS, GESTES ET/OU ATTITUDES SUSCEPTIBLES
D'OFFENSER UN AUTRE JOUEUR, ENTRAINEUR OU DIRIGEANT.



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RECONTRE

1 MATCH DE SUSPENSION
MINIMUM

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

2 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM

ART-6 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

COMPORTEMENT GROSSIER/INJURIEUX

JOUEUR AYANT UN COMPORTEMENT OU TENANT DES PROPOS GROSSIERS
OU INJURIEUX ENVERS TOUTES PERSONNES (SAUF OFFICIELS)



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RECONTRE

3 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM

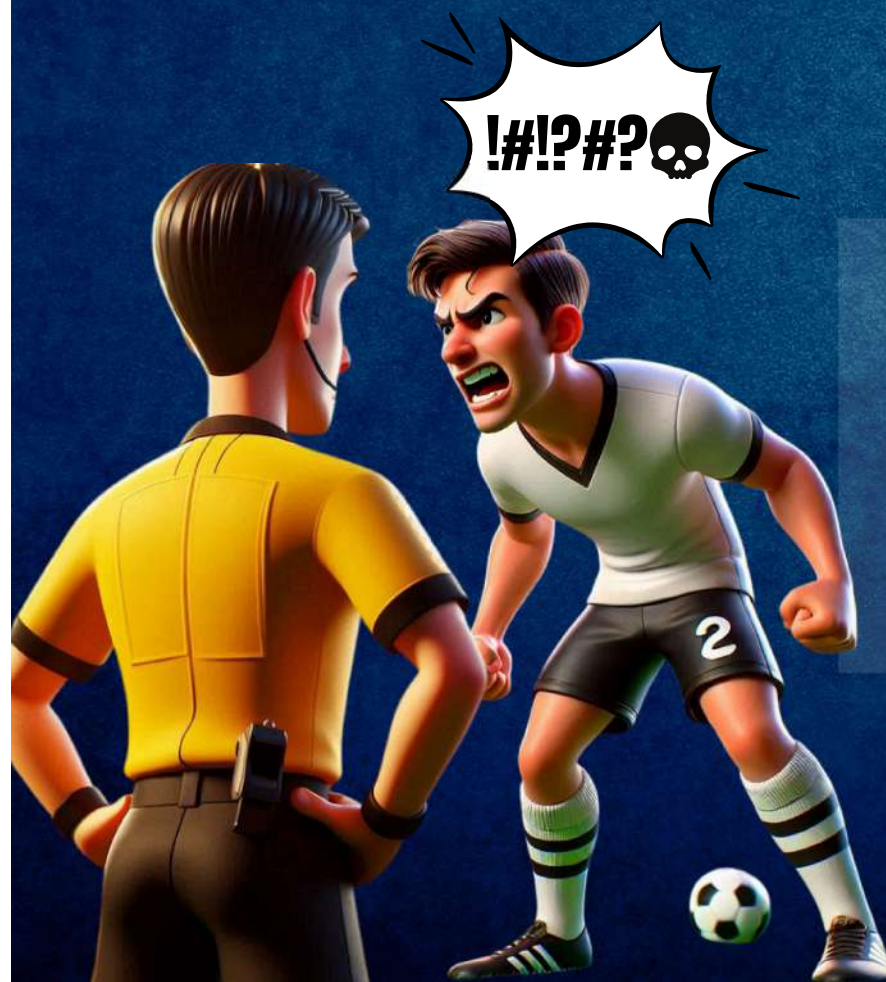
APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

4 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM

ART-6 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

COMPORTEMENT GROSSIER/INJURIEUX

JOUEUR AYANT UN COMPORTEMENT OU TENANT DES PROPOS
GROSSIERS OU INJURIEUX ENVERS UN OFFICIEL



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RECONTRE

4 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

5 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM

ART-7 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **COMPORTEMENT OBSCÈNE**

**JOUEUR AYANT DES PROPOS, GESTES OU ATTITUDES HEURTANT LA
PUDEUR PAR REPRÉSENTATION D'ORDRE SEXUEL ENVERS UN OFFICIEL.**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RECONTRE

**4 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**5 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**



ART-7 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **COMPORTEMENT OBSCÈNE**

**JOUEUR AYANT DES PROPOS, GESTES OU ATTITUDES HEURTANT LA PUDEUR PAR
REPRÉSENTATION D'ORDRE SEXUEL ENVERS TOUTES PERSONNES (SAUF OFFICIELS)**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RECONTRE

**3 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**4 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**



ART-8 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

COMPORTEMENT INTIMIDANT/MENAÇANT

JOUEUR AYANT DES PROPOS, GESTES ET/OU ATTITUDES SUCEPTIBLES D'INSPIRER DE LA PEUR ENVERS TOUTES PERSONNES (SAUF OFFICIELS)

QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RECONTRE

**4 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**6 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**



ART-8 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

COMPORTEMENT INTIMIDANT/MENAÇANT

**JOUEUR AYANT DES PROPOS, GESTES ET/OU ATTITUDES
SUCEPTIBLES D'INSPIRER DE LA PEUR ENVERS UN OFFICIEL.**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RECONTRE

**10 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**15 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**



ART-9 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

COMPORTEMENT RACISTE/DISCRIMINATOIRE

JOUEUR AYANT DES PAROLES, GESTES OU ATTITUDES VISANT UNE PERSONNE À CAUSE DE SON GENRE, SON ORIGINE, SON ORIENTATION SEXUELLE,...



QUELLES SANCTIONS ?



**10 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**



ART-10 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

BOUSCULADE VOLONTAIRE

**JOUEUR ENTRANT EN CONTACT PHYSIQUE EN DEHORS DU JEU, AVEC
TOUTES PERSONNES (SAUF OFFICIELS)**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**5 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**7 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**



ART-10 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

BOUSCULADE VOLONTAIRE

JOUEUR ENTRANT EN CONTACT PHYSIQUE AVEC UN OFFICIEL.



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**1 AN DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**2 ANS DE SUSPENSION
MINIMUM**

ART-11 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **TENTATIVE DE BRUTALITÉ/COUP**

**JOUEUR ESSAYANT DE PORTER UN COUP SUR TOUTES
PERSONNES (SAUF OFFICIELS).**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**6 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**8 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**



ART-11 DU BARÈME DISCIPLINAIRE **TENTATIVE DE BRUTALITÉ/COUP**

JOUEUR ESSAYANT DE PORTER UN COUP SUR UN OFFICIEL.



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**1 AN DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**2 ANS ET DEMI DE SUSPENSION
MINIMUM**



ART-12 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

CRACHAT

JOUEUR CRACHANT VOLONTAIREMENT SUR OU DANS LA
DIRECTION D'UN OFFICIEL.



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

1 AN DE SUSPENSION

MINIMUM

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

2 ANS ET DEMI DE SUSPENSION

MINIMUM



ART-12 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

CRACHAT

**JOUEUR CRACHANT VOLONTAIREMENT SUR OU DANS LA
DIRECTION D'UNE PERSONNE (SAUF OFFICIELS).**



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

**6 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

**8 MATCHS DE SUSPENSION
MINIMUM**



ART-13 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

ACTE DE BRUTALITÉ – COUP

JOUEUR AGGRESSANT PHYSIQUEMENT UNE AUTRE PERSONNE (SAUF OFFICIELS)



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE
4 À 15 MATCHS DE SUSPENSION

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

10 MATCHS À 5 ANS DE
SUSPENSION

EN FONCTION DU DEGRÉ DE GRAVITÉ DES
ÉVENTUELLES BLESSURES LA SANCTION PEUT ÊTRE
ALOURDIE (CERTIFICAT MÉDICAL : ITT > 8 JOURS)



ART-13 DU BARÈME DISCIPLINAIRE

ACTE DE BRUTALITÉ – COUP

JOUEUR AGGRESSANT PHYSIQUEMENT UN OFFICIEL.



QUELLES SANCTIONS ?

PENDANT LA RENCONTRE

4 À 18ANS DE SUSPENSION

APRÈS LE COUP DE SIFFLET FINAL

6 À 26 ANS DE SUSPENSION

EN FONCTION DU DEGRÉ DE GRAVITÉ DES
ÉVENTUELLES BLESSURES LA SANCTION PEUT ÊTRE
ALOURDIE (CERTIFICAT MÉDICAL : ITT > 8 JOURS)

